

Mondeville, le 9 janvier 2015

Objet : Quotient Familial 2015

Madame, Monsieur,

Pour l'année 2015 vous devez faire recalculer votre Quotient Familial pour la cantine scolaire et la garderie périscolaire.

Le 26 septembre 2011 le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la mise en place des tarifs du quotient familial.

Le quotient est calculé selon les ressources de la famille et le nombre de parts. Trois tranches de tarif sont appliquées. De plus un tarif dégressif est appliqué aux familles de Mondeville ayant plusieurs enfants scolarisés à l'école de Mondeville.

Pour les enfants non domiciliés dans la commune le tarif « extérieur » est appliqué, soit 4,50€ le repas à la cantine et 1€ la demie-heure de garderie.

Les familles ne souhaitant pas faire calculer leur quotient familial paieront automatiquement le 3^{ème} taux, quels que soit le nombre d'enfants scolarisés.

Tous les enfants domiciliés en dehors de la commune paieront le tarif « extérieur » (4^{ème} taux).

Ce quotient sera valable pour toute l'année 2015

ATTENTION :

Pour le calcul de ce quotient vous devrez présenter les originaux de :

- Votre livret de famille ou attestation de PACS ou certificat de concubinage
- La feuille d'imposition ou non imposition 2013 sur les revenus 2012
- Le justificatif du versement des allocations familiales.(CAF)
- Le(s) justificatif(s) de tout autre(s) revenu(s) (pension alimentaires, allocation chômage.....)
- Les 3 derniers bulletins de salaires du ou des parents.

Si, au cours de l'année considérée, des changements importants interviennent, tant en ce qui concerne la composition de la famille, que le montant de ses ressources, il sera alors procédé à l'examen des situations nouvelles.

Etant donné le caractère confidentiel des documents à fournir, **seul les membres du CCAS** seront habilités à vous recevoir sur rendez-vous..

Pour une bonne organisation nous vous demandons de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie 01 64 98 31 03

Le Maire : Jean-Pierre Delhotal

Le nombre de parts est déterminé par la situation familiale.

Calcul du nombre de parts (source CAF)

Couple ou personne isolée : 2 parts

1^{er} enfant à charge 0,5 part

2^{eme} enfant à charge 0,5 part

3^{eme} enfant à charge 1 part

Par enfant supplémentaire à charge + 0,5 part

Janvier 2015

Couple ou personne isolée Nombre d'enfants à charge	Nombre de parts
1 enfant	2,5
2 enfants	3
3 enfants	4
4 enfants	4,5

Calcul du quotient familial à compter du 1 janvier 2015

Pour calculer votre quotient familial:

vous prenez un douzième de vos revenus annuels avant abattement fiscaux, auquel vous ajoutez le montant des prestations familiales¹ du mois de calcul. Vous divisez ensuite le tout par votre nombre de parts.

(1) Prestations familiales : Prestations versées le mois du calcul à l'exception de l'allocation de rentrée scolaire, de déménagement ou prime à la naissance.

1^{er} taux	Pour un QF de 0 à 800€
2^{ème} taux	Pour un QF de 801 à 1000€
3^{ème} taux	Pour un QF supérieur à 1001€
3^{ème} taux	Pour toute famille n'ayant pas fourni les documents nécessaires au calcul du QF
4^{ème} taux	Pour tout enfant extérieur à la commune scolarisé à Mondeville

Tarifs cantine

	1 ^{er} enfant scolarisé à Mondeville	2 ^{ème} enfant scolarisé à Mondeville	3 ^{ème} enfant scolarisé à Mondeville
1^{er} taux	3,80€	3,70€	3,60€
2^{ème} taux	4,00€	3,90€	3,80€
3^{ème} taux	4,30€	4,20€	4,10€
4^{ème} taux (extérieurs)	4,50€	4,50€	4,50€

Tarifs garderie périscolaire (tarif à la 1/2 heure)

	1 ^{er} enfant scolarisé à Mondeville	2 ^{ème} enfant scolarisé à Mondeville	3 ^{ème} enfant scolarisé à Mondeville
1^{er} taux	0,75€	0,70€	0,65€
2^{ème} taux	0,85€	0,75€	0,70€
3^{ème} taux	0,90€	0,85€	0,80€
4^{ème} taux (extérieurs)	1€	1€	1€

Attention : si vous ne faites pas procéder au calcul de votre quotient familial avant le 31 janvier 2015, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.